

# Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

## Le compostage résidentiel

Dès 2015, la RIDL effectuera la collecte des matières organiques. Un troisième bac roulant (bac brun) sera livré aux contribuables des douze municipalités membres de la Régie et ce, pour le **secteur résidentiel seulement**.

La collecte des matières organiques consiste à séparer et diriger les matières organiques dans le bac roulant brun prévu à cet effet. Au lieu que les matières organiques (en particulier les restants alimentaires de cuisine) soient destinées à l'enfouissement, elles seront destinées au site de compostage.

Il est important de participer à la collecte des matières organiques afin de respecter les objectifs de la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques*. De plus, toujours selon la politique, il sera interdit de disposer de matières organiques, à l'enfouissement, en 2020.



### LOGIQUE

- Permet de réduire la pollution et ainsi allonger la vie du site d'enfouissement actuel donc on retarde le processus d'agrandissement.

### ÉCOLOGIQUE

- Donne un excellent terreau sans ajout de produits chimiques.
- Le compost obtenu sera redistribué aux municipalités, pour leurs travaux d'aménagement, ou ils pourront le redistribuer à leurs contribuables.

### ÉCONOMIQUE

- Il en coûtera, environ, 45 \$ / tm pour faire du compostage tandis que l'enfouissement en coûte, présentement, 140 \$ / tm
- Durée du site plus longue donc les coûts de construction sont retardés dans le futur.



## Le bac roulant et le bac de cuisine

Des bacs bruns de 240 litres seront utilisés pour la collecte des matières organiques. En saison estivale et afin de diminuer les odeurs pouvant provenir du bac brun, ce dernier sera ramassé à toutes les semaines du 20 mai au 6 septembre inclusivement (les dates mentionnées ne sont pas définitives).



## Les matières acceptées

### Résidus verts

Herbes et feuilles  
Résidus de jardin, plantes et fleurs  
Mauvaises herbes  
Terre noire  
Gazon  
Copeaux, sciure de bois et petites branches  
Résidus de taille de haies et sapins de Noël  
Aiguilles de conifères

### Résidus alimentaires

Œufs et leurs coquilles  
Pâtes alimentaires  
Produits laitiers et fromages  
Pains et céréales  
Résidus de fruits et légumes  
Résidus de pâtisserie  
Résidus de viande cuite et de poisson  
Écale de noix et os

### Autres

Papier essuie-mains et serviettes de table  
Papiers et cartons souillés par des aliments  
Filtres à café et café moulu  
Sachets de thé  
Cheveux  
Cendres froides  
Charpie  
Aliments périmés sans emballage



Lorsque le bac est vidé, le rincer avec un seau d'eau et du détergent doux ou avec du vinaigre blanc et de l'eau

## Trucs et astuces

### Comment préparer les matières ?

- Évitez de déposer les liquides dans votre bac brun
- Enveloppez les résidus alimentaires dans un papier journal ou dans un sac de papier avant de les déposer dans le bac.
- Afin de prévenir les fuites et les odeurs, doublez le fond du bac avec du papier journal ou du carton.



POUR ÉLOIGNER LES ANIMAUX  
Appliquer un peu d'onguent contre la toux (Vicks, VapoRub) autour des trous d'aération du bac

**La distribution des bacs bruns devrait se faire vers le mois de juillet 2015.**

Informations : Mme Marieve Garceau

**COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE**

Téléphone : (819) 623-7382 Internet : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca) Facebook : Régie de la Lièvre Courriel : [ridl@tlb.sympatico.ca](mailto:ridl@tlb.sympatico.ca)



## CONSEIL MUNICIPAL



Assemblées régulières tenues le 2e mardi du mois à 19H30 à la salle du centre communautaire au 871 chemin Diotte  
 13 janvier 2015 - 10 février 2015 - 10 mars 2015 - 14 avril 2015 - 12 mai 2015 - 9 juin 2015 - 14 juillet 2015  
 18 août 2015 (exception 3e mardi /mois) - 8 septembre 2015 - 13 octobre 2015 - 10 novembre 2015 - 8 décembre 2015

### BUREAU MUNICIPAL

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL** : Lundi au vendredi : de 9H À 12H ET DE 13H À 16H

**VISITEZ NOTRE SITE INTERNET** : [www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca](http://www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca)

**LE SERVICE DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ** : Vous pouvez faire votre paiement de taxes municipales par la poste ou en personne au bureau municipal en argent ou par chèque au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles; par AccèsD en utilisant le no SIPC et le MATRICULE (comportant 19 chiffres) inscrits sur votre coupon de versement ou bien à votre institution financière. Prenez note que tout solde impayé entraîne des intérêts de l'ordre de 15% par an. Merci.

**DATES D'ÉCHÉANCE** : 19 MARS 2015 – 16 JUIN 2015 – 14 AOÛT 2015 – 16 OCTOBRE 2015

**SERVICE DE L'URBANISME** : Pour rejoindre l'inspecteur en bâtiment, faite le 819-597-2047 poste 23 ou par courriel au [urbanismeldi@tlb.sympatico.ca](mailto:urbanismeldi@tlb.sympatico.ca). Pour toute rénovation, réparation, piscine, spa, terrassement, ou autres, il est nécessaire de se procurer un permis avant le début des travaux.

**Horaire de l'inspecteur en urbanisme** : Mardi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 15h30 (VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS)

### RÉSERVATION ET LOCATION DE SALLE :

Personnel : 135\$ taxes incluses - Organisme reconnu (OSBL) : aucun frais - Réservation obligatoire

Information ou réservation : 819-597-2047 poste 21

### CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2015



!! Ouvert à tous les enfants de 4 à 12 ans !!

Inscription : \$15 par enfant par semaine ou \$20 par famille par semaine

À l'inscription de l'enfant nous devons avoir un aperçu le plus juste possible de la fréquentation prévue et ce pour les 7 semaines de la durée du camp.

Il est présentement possible de procéder à l'inscription de votre enfant.

Ceci vous assurera d'avoir votre place pour cet été.

Une priorité est accordé aux enfants de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et par la suite aux enfants fréquentant l'école de Notre-Dame-de-Pontmain.

Le formulaire d'inscription est présentement disponible au bureau municipal, à la bibliothèque et

sur le site internet de la municipalité au [www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca](http://www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca)

Votre **formulaire** devra **obligatoirement** avoir été reçu et votre inscription payée dès le début du camp, soit au plus tard au début de la 2<sup>e</sup> semaine.

Soit directement à la monitrice en chef ou au bureau municipal, *pour que votre enfant puisse fréquenter le camp de jour.*

Un formulaire par enfant.

Pour informations 819-597-2047 : Josée au poste 31

Bienvenue à tous ! Et bon été !

### VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

La Municipalité a l'obligation de faire appliquer le règlement (Q2, r22) #12-39 qui exige de faire vidanger votre fosse septique une fois tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans dans le cas d'occupation saisonnière. Vous devez donc fournir une copie de votre facture comme preuve de votre dernière vidange au Service de l'Urbanisme par télécopieur au 819-597-2554 ou en personne ou par la poste au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Québec, J0W 1J0. Pour plus d'informations : 819-597-2047 poste 21

### Aféas du Lac-des-Iles

Les membres de l'AFÉAS vous invitent à rejoindre leur groupe. Assemblée mensuelle à tous les 3<sup>e</sup> mercredi du mois à 19h.

Pour plus d'information communiquez avec Claire au 819-597-2280 ou avec Monique au 819-597-2316

### Le Comité des Loisirs

Vous avez le goût de vous impliquer ou avez de bonnes idées à nous soumettre?

Contactez-nous! Gilles Diotte, président au 819-597-2679 ou Isabelle Cameron, secrétaire au 819-597-2348.